

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01725

Numéro SIREN : 899 760 623

Nom ou dénomination : A.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2021 sous le numéro de dépôt 15171

SAS A.T.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : 429 Chemin du Barry – 13770 VENELLES
RCS 899 760 623 Aix en Provence

ACTE UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU 14 OCTOBRE 2021

Les soussignés :

- 1. Monsieur Arthur Marc Georges COHEN**, De nationalité française, né le 25 janvier 1992 à AIX EN PROVENCE (13), demeurant 1 rue Duchantier, 13007 MARSEILLE,
- 2. Monsieur Thibault Ghislain Tahar DEMARIA**, De nationalité française, né le 10 octobre 1990 à Aix-en-Provence, demeurant 13 rue Gontard - 13100 AIX EN PROVENCE,

Seuls associés de la société SAS A.T.M et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social de la Société ;

Ont décidé d'adopter par acte unanime conformément à l'article 24 des statuts de la société, les résolutions de l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication de documents dans les délais prescrits ;
- Nomination d'un Directeur Général conformément à l'article 20 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

Les associés renoncent, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente séance et de communication au siège social des documents relatifs à ladite séance prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les délais prescrits par ces dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Conformément à l'article 20 des statuts et connaissance prise de la lettre du Président en date du 13 octobre 2021, les associés nomment en qualité de Directeur Général, à compter de la signature du présent acte et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Thibault Ghislain Tahar DEMARIA**, De nationalité française, né le 10 octobre 1990 à Aix-en-Provence, demeurant 13 rue Gontard - 13100 AIX EN PROVENCE,

AC TB

Qui déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions pour lesquelles il est nommé.

En contrepartie de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Thibault DEMARIA percevra une rémunération mensuelle de 3.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

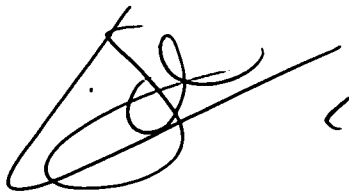
TROISIEME RÉSOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

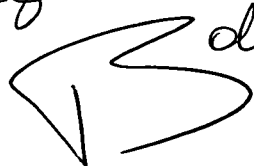
Fait à Venelles, en quatre exemplaires,

Monsieur Arthur COHEN



Monsieur Thibault DEMARIA¹

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur
Général.*



¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »